

## "Sensibilisation de la mère et de l'enfant aux dangers du marché illicite du médicament en Afrique francophone"

### *Règlement*

Article 1 - Pour soutenir la campagne de sensibilisation des populations d'Afrique francophones aux dangers du marché illicite du médicament, ReMeD (Réseau Médicaments et Développement, 35 rue Daviel, 75013 PARIS) lance un concours sur le thème : « **Sensibilisation de la mère et de l'enfant aux dangers du marché illicite du médicament en Afrique francophone** ».

Article 2 - Ce concours est ouvert à tous les résidents du continent africain.

Il se déroulera du **15 janvier au 29 mars 2008 inclus**.

Des encarts de lancement seront envoyés aux Directions des Services Pharmaceutiques, aux Ordres et Syndicats de Pharmaciens, aux Services de Coopération, aux Organisations non gouvernementales, professionnels de la communication, aux membres du réseau ReMeD, aux écoles de création, aux ministères de l'éducation, aux associations de femmes, aux groupes scolaires, etc.

La coordination du concours dans les pays sera assurée conjointement par l'Ordre des pharmaciens et le Syndicat des pharmaciens nationaux.

Article 3 - **Les participants sont invités à créer des messages originaux sur le thème de la lutte contre le marché illicite des médicaments en Afrique francophone en ciblant plus particulièrement la mère et l'enfant.**

Article 4 – Ce thème doit être traité sous forme d'**affiche publicitaire**.

Article 5 - Les messages doivent s'adresser aux populations d'Afrique francophone.

Article 6 - Sont exclus du concours :

- les traductions ou adaptations,
- les messages à caractère publicitaire ou commercial,
- les messages déjà utilisés par des agences ou des organismes reconnus.

Article 7 – Un jury composé de professionnels du médicament, de la santé et de la communication se réunira le 31 mars 2008 et sélectionnera les meilleures affiches qui seront diffusées en Afrique francophone à la clôture du concours.

Article 8 - Chaque projet doit être écrit lisiblement en français et reçu ou déposé avant le 29 mars 2008 inclus (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Concours ReMeD**

**35 rue Daviel, 75 013 PARIS**

ou par voie électronique à [remed@remed.org](mailto:remed@remed.org) (sachant que les envois par voie électronique ne seront pris en compte qu'à cette adresse, la date du mail faisant foi).

Article 9 - Les participants doivent impérativement joindre à cet envoi les indications suivantes : nom, âge, profession, adresse complète, tel/fax/mail.

Article 10 - Les participants s'engagent à céder le droit à ReMeD de réaliser et produire leurs messages et de les diffuser sans limite dans le temps et en nombre. ReMeD aura le droit de reproduire les messages et de les transmettre aux personnes qui seraient intéressées par leur acquisition.

Article 11 - Les affiches ne seront pas renvoyées aux auteurs, les auteurs devant garder une copie de leurs messages.

Article 12 - L'inscription à ce concours suppose que les participants se portent garants de l'originalité et du caractère inédit des messages

**Article 13** - Les prix pour récompenser les gagnants sont :

\* 1<sup>er</sup> prix : 1000 euros

\* 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix : 150 euros

**Article 14** - Les prix seront adressés par voie postale. Aucun prix ne pourra être échangé contre un autre prix.

**Article 15** - Si par suite d'un cas de force majeure ou pour toute autre cause, le concours devait être modifié ou annulé, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables. Ils ne pourraient notamment être tenus pour responsables des retards, défauts d'acheminement, ou erreurs imputables aux services des Postes et Télécommunication.

**Article 16** - Le fait d'envoyer un ou des messages suppose l'acceptation du règlement. Aucun recours sur le mode de l'organisation ou sur les résultats du concours ne sera accepté. Les décisions du jury sont sans appel.

**Article 17** - Le règlement de l'opération est adressé à titre gratuit à toute personne qui en a fait la demande à ReMeD – 35 rue Daviel - 75 013 Paris - France.

**Article 18** - Le règlement est déposé chez Monsieur ALLIEL, Huissier de justice - 15 rue des Halles - 75001 Paris.



**ReMeD - Réseau Médicaments & Développement**

35, rue Daviel 75 013 Paris

Tel: (+33) 1 53 80 20 20 / Fax: (+33) 1 53 80 20 21 / [remed@remed.org](mailto:remed@remed.org)

[www.remed.org](http://www.remed.org)

◆◆◆

**Le développement durable en matière de santé**  
passe par la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et le bon usage des médicaments.